

2 juin 1959.

## SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

ELECTRIFICATION DE LA LIGNE 124 : BRUXELLES - CHARLEROI  
 ETABLISSEMENT D'UN CHEMIN LATERAL EN VUE DE LA SUPPRESSION  
 DU PASSAGE A NIVEAU N° 15 A NIVELLES EST

La suppression du passage à niveau n° 15, décidée dans le cadre de l'électrification de la ligne Bruxelles - Charleroi, nécessitait les travaux suivants :

- 1) la construction d'un passage inférieur dont les résultats de l'adjudication ont été approuvés par le Conseil d'Administration en sa séance du 17 décembre 1948 (document E 0119);
- 2) l'établissement de rampes d'accès au passage sous voies pour piétons;
- 3) l'établissement d'un chemin latéral joignant la rue Lagasse à la chaussée de Namur.

Les travaux repris sous 1 et 2 sont terminés.

Les travaux sub 3, estimés à 1.500.000 F, qui constituent le complément des travaux de construction du passage inférieur, ont fait l'objet d'une adjudication publique le 14 mai 1959. Celle-ci a donné les résultats ci-après :

1. Brassinne, R., Braine-l'Alleud	1.419.850 F
2. Bureau d'Etudes et Entreprises Leclercq, Bruxelles	1.423.000 F
3. S.A. Etablissements A. Pirson, Bruxelles	1.708.450 F
4. S.P.R.L. Dehandschutter & Abts, Manage	1.786.780 F

L'offre la plus basse, au montant de 1.419.850 F, a été déposée par l'entrepreneur Brassinne, R., à Braine-l'Alleud, qui est agréé dans les catégorie et classe prescrites.

La Direction en propose l'approbation.

La dépense est prévue au poste n° 9.059 du programme des travaux reportés de 1959. Elle s'établit comme suit :

Travaux d'entreprise	1.419.850 F
Frais locaux sur entreprise	85.191 F
Main-d'oeuvre de surveillance	100.000 F
Matériaux	20.008 F
Travaux en régie et travaux à exécuter par divers organismes	209.300 F
	<hr/> 1.834.349 F

La part d'intervention de la S.N.C.B. de 185.191 F

sera imputée au compte d'établissement, le solde de 1.649.158 F étant à charge du Ministère des Communications.

L'accord de principe de ce dernier a été obtenu le 1er avril 1959.

Le délai de validité des offres expire le 12 août 1959.

---

LIGNE 124

BRUXELLES - CHARLEROI

GARE DE NIVELLES - EST STATION NIJVEL-OOST

ETABLISSEMENT D'UN CHEMIN AANLEGGEN VAN EEN ZIJWEG  
LATERAL EN VUE DE LA SUPPRESSION POUR HET AFSCHAFFEN VAN  
DU PASSAGE A NIVEAU N°15 DE OVERWEG N° 15

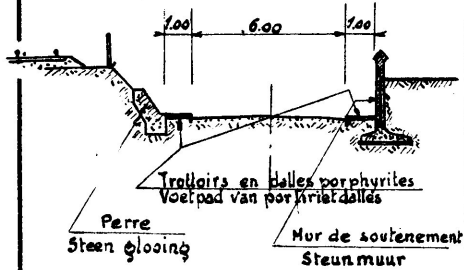
LIJN 124

BRUSSEL - CHARLEROI

GARE DE NIVELLES - EST STATION NIJVEL-OOST

ETABLISSEMENT D'UN CHEMIN AANLEGGEN VAN EEN ZIJWEG  
LATERAL EN VUE DE LA SUPPRESSION POUR HET AFSCHAFFEN VAN  
DU PASSAGE A NIVEAU N°15 DE OVERWEG N° 15

COUPE  
DOORSNEDE A-B



Grand détournement à établir par les Ponts et  
Onderbrugging gebouwd voor grote omleiding

Grote omleiding aan te leggen door Bruggen en wegen

Rue des Clémence  
Onderbrugging

P.I. construit pour le grand détournement km: 29943  
P.I. charle roi  
spoorweg Brussel-Charleroi

Chaussées.

Passage à niveau à supprimer  
Af te schaffen overweg

Chemin de fer  
B. B.

Piece  
Plaats

Chemin à établir  
Aan te leggen steenweg

Rue Jules Lehou straat

Rue Castelain  
Straat

Rue Général Leman  
Straat

Namen  
de op

Rue  
Roblez  
straat

Chaussée  
Steenweg

de Bruxelles

Rue  
Lepoisse  
straat